LE STATUT DE L'APPEL A ETABLIR UN ETAT ISLAMIQUE EN DAR AL KOUFR

As salam alaykoum wa rahmatAllah wa barakatouh

Nous sollicitons de votre part, ô nobles savants, une réponse à la question suivante:

Quel est le statut de l'appel à établir un état islamique dans certains pays où le nombre des musulmans n'atteint par les 5 % ?

Nous voyons certains groupuscules qui appellent à mettre en place, dans les pays occidentaux, l'établissement du Califat islamique. Sachant qu'en même temps, ils ne possèdent ni force, ni moyens suffisants, ni expérience en matière de gouvernance et de commandement. Et pire que tout cela: leur manque de connaissance de la loi islamique ainsi que de ses fondements.
Ce qui est mis en œuvre par ces groupes est-il considéré comme un acte légiféré? Et que nous incombe-t-il afin de les soutenir ?
Et qu'Allah vous récompense par le bien !

Abou Jandal el Touzâny

Reponse du comité religieux du minbar

As salam alaykoum wa rahmatALLAH wa barakatouh,

Saches –*qu'Allah te préserve*- que l'établissement d'un état islamique fait partie des injonctions individuelles obligatoires pour tout musulman, selon sa capacité. Il est impératif que les musulmans aient cet État qui administre les affaires de leur vie -tant spirituelle que matérielle- et leur facilite le chemin vers le salut dans l'au-delà, [afin d'obtenir] la satisfaction de leur Seigneur, l'éclat des visages [*] et la dispense de labeur. C'est pour cela qu'Ali a dit -*qu'Allah soit satisfait de lui*- en ces termes : « Les gens ont absolument besoin d'un commandement qu'il soit pieux ou pervers ». Ceci, en ce qui concerne l'obligation générale et dans l'absolu. En ce qui concerne le cas particulier, les jalons de cela ont été éclaircis. Car l'établissement d'un état islamique fait partie des plus grandes obligations relatives à la foi après celle en Allah.

Ni nos passions et ni notre raison ont vocation à déterminer les jalons de cette obligation d'un point de vue spécifique, mais seulement celui qui ne se prononce jamais sous le coup de ses passions, uniquement par pure révélation divine, à savoir le Prophète -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- par sa parole : « Je désavoue tout musulman qui réside au milieu des polythéistes. » Ils dirent : « pourquoi ô messager d'Allah ? ». Il répondit : « Afin que leurs feux ne se voient pas ensemble » [authentique : dans le sounan d'Abou Dawoud n°2645].

Et il dit -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- a dit : « Allah est Innocent de celui qui réside avec les polythéistes dans leurs pays ». [Al Silsila Sahiha (la série authentique) : 2/786].

Le Prophète -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- a dit : « Allah n'accepte aucune œuvre de la part d'un polythéiste après qu'il se soit convertit à l'Islam ; s'il ne s'est pas séparé des polythéistes vers les musulmans » [el Silsila el Sahiha (la série authentique) : n° 369].

Le Prophète -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- a dit : « Je te prête allégeance concernant le fait d'adorer Allah, d'accomplir la prière, de t'acquitter de la Zakat, de conseiller les musulmans et de te séparer des polythéistes » [Al Silsila Sahiha (la série authentique) n°636].

Je t'invite -*qu'Allah* عز وجل *te préserve*- à méditer sa parole -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- : « Avec les polythéistes dans leur pays ». Il a clairement démontré qu'il y avait deux terres et pas trois: la terre d'islam et la terre de polythéisme. Et lorsqu'il a montré -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- ces deux terres, il a explicité le statut des terres de mécréance pour les minorités telles que connues aujourd'hui sous ce terme, par sa parole : « Ou qu'il se sépare des polythéistes vers les musulmans ». Et par sa parole : « et que tu te sépares des polythéistes ».

Le pivot du désaveu des polythéistes a été placé autour de la séparation, pas uniquement autour de la distinction religieuse. Ainsi, le désaveu dépend uniquement de la cause [citée] qui est le fait de rester dans les terres des mécréants et d'y demeurer. La cause légale ('illa) a été rattachée à cette causalité, en conséquence de quoi le statut légal a découlé. Et ce dernier a été exclusivement restreint à cette cause légale précise, indépendamment du reste. Et chez les savants des Oussoul -fondement de la jurisprudence-, ceux qui ont purifié la Sounna, lorsque le statut légal est présenté de cette façon, il est dure et menaçant et fait secouer la foi, alors qu'en est-il si l'innocence de l'âme en dépend ?!

Les preuves précédemment mentionnées démontrent que ceux qui veulent établir un état Islamique -qui est une obligation après la foi-, dans ces terres de mécréance, ont contredit les textes par des disjonctions sataniques. En agissant ainsi, ils gomment l'obligation de la séparation, et annulent la distinction entre les deux terres, la terre d'Islam et la terre de mécréance. Ceci, n'aura pour autre conséquence que l'annulation du fondement de la religion, à savoir l'alliance et le désaveu.

Il est donc obligatoire pour ceux qui se trouvent dans ces terres -de mécréance-, motivés par une fuite pour la religion, de se protéger eux-mêmes en entrant pleinement dans la soumission -l'islam-, ce qui implique de considérer l'ensemble de ses lois. Et qu'ils saisissent aussi les occasions afin de se déplacer vers la terre obligatoire dans le but de préserver leur religion. Et celui pour qui cela s'avère difficile, qu'il ne rentre pas dans ce genre de plaisanterie que tu as mentionné au sujet de ce groupe qui veut établir le Khalifa en contredisant les textes.

Avant de clôturer cette question relative à la croyance, à la voie et au comportement, il faut absolument dissiper l'ambiguïté qu'il y avait dans tes paroles, ainsi que l'utilisation erroné de l'expression: « dans les pays occidentaux », à cause de ce qu'elle représente comme offense envers les textes authentiques.

Le terme "Occident" est un terme possédant un sens religieux et le musulman ne doit pas dénaturer sa juste signification. En effet, les termes religieux sont basés sur le principe de "limitation" (tawaqqouf), ce qu'ils désignent est délimité donc par les textes sacrés. Conformément à ce que le prophète -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- l'a mentionné dans sa parole : « Les occidentaux ne cesseront d'être victorieux sur la vérité »

[Mouslim n4935 livre du commandement -al imâra-].

Par conséquent, si tu utilises le terme « Occident » pour désigner les mécréants, tu t'opposes aux textes. L'Occident est une notion relative et propre à chaque endroit. En employant ce terme, tu fais du conflit [qui nous oppose à eux], un antagonisme purement géographique entre l'Orient et l'Occident et non un antagonisme religieux qui existe depuis le jour où Adam -Que la paix soit sur lui- a été créé et jusqu'à aujourd'hui.

Si tu dis : je désigne par l'Occident les mécréants. Nous répondrons : est-ce qu'en Orient il n'y a pas de mécréants qui répugnent et combattent notre religion ?! Il se peut [même] qu'un nouveau soufi vienne et nous dise : « comment voulez-vous repousser l'assaillant de cet « Occident » alors qu'Allah l'a soutenu par ce hadith ? » [Le hadith susmentionné, référence : Mouslim n°4935 livre du commandement].

Mon père -*qu'Allah lui fasse miséricorde*- m'a raconté que lorsque la France croisée a colonisé l'Algérie, les soufis nous disaient : « Ne combattez pas les français, ne voyez-vous pas qu'ils sont soutenus par Allah avec leur artillerie et leurs armes? Accourez plutôt vers son ralliement. D'ailleurs, la France désigna parmi ces soufis des agents [à des postes de commandement]. »

Le terme religieux -Occident- a été défini par des grands imams, et parmi eux l'Imam Ahmed ibn Hanbal -*qu'Allah lui fasse miséricorde*- qui disait : "Quiconque se trouve à l'ouest de l'Égypte est en Occident". C'est ce qu'a écrit Al Assad Ibn Moussa à Al Assad Ibn Fourat -*qu'Allah leur fasse miséricorde*- l'encourageant ainsi à se cramponner à la sounna et à s'écarter des innovations. Il l'exhortait à travers ce hadith authentique.

Cheikh al Islam ibn Taymiyya -*qu'Allah lui fasse miséricorde*- a abordé ce sujet en ces termes : « Des groupes de Khawarij et de Rawafid s'étaient rendu en Occident, tout comme ils étaient présents en Orient, ainsi que dans beaucoup de terres parmi les terres d'Islam. Cependant, la base de ses villes [**] ne s'empreignait pas durablement de ces doctrines. Aussitôt que l'une de ces doctrines apparaissait, même durant une période, Allah établissait la bonne voie et la religion de vérité (avec lesquelles IL envoya Mohammed -*que la prière d'Allah et la paix soient sur lui*- pour contrer le faux [que ces doctrines propageaient)». [Minhaj al Sounna al Nabawiya (la voie de la sounna prophétique) 6/421.

Reçois donc la bonne nouvelle, ô toi noble frère questionneur qui se trouve dans l'un de ces cinq pays d'Occident [***], retiens cela et adopte les caractéristiques du hadith authentique. Ne laisse aucune occasion à la mécréance, à l'association, à l'apostasie ou à l'innovation de s'introduire -chez toi-. Efforce-toi de combattre cela.

J'ai d'ailleurs fait allusion à l'emploi abusif dont le terme -Occident- est [souvent] victime, dans mon ouvrage « Minhaj ahl Al sounna fi taqrir 3Aqidati al Oumma » *(La voie des gens de la sounna concernant l'affirmation de la croyance de la communauté).* Je l'ai mis en introduction à l'étude de la croyance authentique pour purifier la sounna. Consulte-le car il est disponible dans cette tribune (minbar) bénéfique.

Qu'Allah عز وجل te récompense par le bien pour ta question, et nous espérons avoir apaisé ton cœur !

Cheikh Abou Abdelazîz Abdel Ilâh Al Hassani Al Jazairi

[*] NDT : L'éclat des visages fait référence à ceux qui bénéficieront de la miséricorde divine et accéderont au Paradis éternel (Voir sourate 3, versets 106-107)
[**] NDT : La base de ses villes : il s'agit des principes et des valeurs des gens de ces villes. Et Allah demeure Plus Savant.
[***] NDT : On entend par les cinq pays d'Occident les cinq pays composant le Maghreb.

SOURCE

Traduction: Abou Abdillah